

[Traduction]

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, pour tirer la situation au clair, j'invoque le Règlement. Je rappelle très brièvement, sans malveillance aucune, que le très honorable premier ministre a répondu au député de Central Nova en ces termes, d'après le hansard de mercredi, à la page 8670:

Le seul remède dont les provinces et nous-mêmes disposons, si nous nous refusons à payer ce prix, est de ne pas accepter le pétrole.

C'est un piètre réconfort pour les Canadiens de l'Est, et je demande au premier ministre que...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire à poser, il a la parole.

M. Hees: Il a dit: qu'ils se chauffent au bois.

M. Grafftey: Comme c'est là la politique du gouvernement annoncée par le premier ministre, quelles recommandations ou dispositions précises le gouvernement envisage-t-il pour les Canadiens de l'Est, cet hiver, surtout pour ceux dont le revenu est faible? C'est pourquoi j'ai proposé le plus sérieusement du monde que le premier ministre conseille au ministre des Finances d'abolir la taxe sur la vente du bois de chauffage et des poêles à bois.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je viens de parler au ministre des Finances et il me dit qu'il n'y a aucune taxe de vente sur le bois de chauffage.

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: On peut donc maintenant suivre les conseils du premier ministre et se chauffer au bois.

M. l'Orateur: A l'ordre. La parole est au député de Regina-Lake Centre.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement...

M. l'Orateur: A l'ordre. Je m'excuse auprès du député de Regina-Lake Centre, mais le député de Central Nova invoque le Règlement.

M. MacKay: Monsieur l'Orateur, je dois malheureusement invoquer le Règlement, car je suis sûr que le premier ministre ne voudrait se montrer injuste envers moi en donnant à ma question un sens différent de celui que j'ai voulu lui donner. Je n'ai pas dit au premier ministre—il en conviendra après réflexion, j'en suis sûr—qu'il y avait des mesures que lui-même ou son gouvernement pourraient prendre pour empêcher des gouvernements étrangers d'augmenter le prix du pétrole, et je suis sûr qu'il en conviendra en lisant le hansard. L'objet de ma question était très clair. Je cherchais à savoir ce qu'il se propose de faire lorsque le prix du pétrole atteindra un niveau tel que les habitants de l'Est du Canada pourront très difficilement s'en procurer.

M. l'Orateur: Le député de Regina-Lake Centre a la parole.

* * *

LES TRANSPORTS

LA QUESTION DE LA FOURNITURE DE RENSEIGNEMENTS AUX PROVINCES PAR LES CHEMINS DE FER

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Trans-

Questions orales

ports. Étant donné que le ministre aurait donné aux chemins de fer canadiens 10 jours pour montrer leurs livres de comptes aux gouvernements des quatre provinces de l'Ouest afin de leur fournir des renseignements d'ordre financier et statistique sur le coût des transports ferroviaires, et qu'il paraît, en outre, que si les chemins de fer ne s'exécutent pas, un projet de loi sera présenté pour les y obliger, le ministre dira-t-il quand il a demandé ces renseignements pour la première fois depuis la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest? Les chemins de fer ont-ils depuis lors refusé de fournir de tels renseignements et quand le délai de 10 jours leur a-t-il été accordé?

[Français]

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, nous avons reçu une requête de la part des provinces, demandant que les coûts soient dévoilés au mois d'octobre dernier, et non pas au mois de juillet. Cette requête a été transmise immédiatement à la Commission des transports. La Commission des transports a considéré qu'il pouvait y avoir certaines objections d'ordre juridique à ce que ces coûts soient révélés. Alors, j'ai communiqué directement avec les compagnies ferroviaires il y a deux jours, leur demandant de collaborer en m'informant de tous les coûts qui se rapportent à l'établissement des tarifs, et je leur ai donné jusqu'au 21 décembre, c'est-à-dire environ une dizaine de jours, pour qu'elles répondent oui ou non. Si les compagnies ferroviaires refusent de révéler les coûts, évidemment pour des raisons d'ordre juridique, et si ces raisons sont fondées, évidemment il n'y aura pas d'autre choix que de demander à la Chambre de forcer les sociétés ferroviaires à dévoiler ces coûts.

[Traduction]

M. Benjamin: Vu que, d'une part, ces renseignements doivent être fournis aux quatre provinces de l'Ouest, quels que soient les moyens requis pour les obtenir des chemins de fer, et que, d'autre part, il y a des problèmes de transport ferroviaire dans le reste du pays, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est maintenant disposé à obliger les chemins de fer à fournir les mêmes renseignements à toutes les provinces, notamment aux provinces de l'Atlantique, que les problèmes de transport ferroviaire touchent également?

[Français]

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, il n'y a aucun doute que la politique s'applique à l'ensemble du Canada, et que nous sommes prêts à fournir, à titre confidentiel, tous les éléments constitutifs des coûts de transport ferroviaire.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député d'Athabasca.

M. Yewchuk: Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une question précédemment posée au ministre...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence voulait savoir si le député avait une question à poser en plus de celle dont la Chambre vient d'être saisie. Sauf erreur, le député de Saskatoon-Biggar a une question à poser qui s'inscrit dans le cadre de la précédente.

• (1140)

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, en guise de question supplémentaire, j'aimerais demander au ministre des Transports, étant donné qu'hier soir, devant le comité permanent, le commissaire de la Commission canadienne du blé a déclaré que le gouverne-